

## Avenant à l'Accord relatif à la mise en œuvre du Dispositif Pro A

### Préambule

Un accord relatif à la mise en œuvre du Dispositif Pro-A – « accord Pro-A » - a été signé le 27 mai 2020 au sein de la Branche Maroquinerie pour une durée indéterminée et étendu par arrêté du 6 novembre 2020.

Cet accord faisait mention en annexes, des certifications éligibles à la reconversion ou à la promotion par alternance (Annexe 1 : pour la maroquinerie, Annexe 2 : pour les cuirs et peaux, Annexe 3 : pour la cordonnerie).

Cet accord prévoyait que ces listes pouvaient être revues sur demandes d'une des CPNEFP et que les CQP/CQPI/diplôme de la Branche créés postérieurement à sa signature s'intégreront automatiquement à ces listes.

A ce jour, en ce qui concerne le secteur des cuirs et peaux, il ressort que certaines certifications doivent être retirées et d'autres ajoutées à la liste figurant à l'Annexe 2 de l'accord pro-A.

Dès lors, pour davantage de lisibilité, il convient d'établir dans une « Annexe 2 bis », la liste mise à jour des certifications éligibles à la reconversion ou à la promotion par alternance.

Par souci de simplification, l'« Annexe 2 bis » annule et remplace l'« Annexe 2 » initiale.

Cette mise à jour est rendue nécessaire par le fait que :

- Certaines certifications actives figurant dans l'Annexe 2 ont été exclues de l'arrêté d'extension de l'accord Pro-A, car ne répondant pas aux prérequis. Ces certifications ont été supprimées de l'Annexe 2 bis.
- Certaines certifications non actives au moment du dépôt de l'accord Pro-A et qui ne figuraient pas dans l'Annexe 2, sont devenues actives entre temps et ont été ajoutées dans l'Annexe 2 bis, car elles répondent soit :
  - o à des enjeux de formations cœurs de métiers et métiers stratégiques
  - o à des compétences nécessaires à l'exercice des métiers en tension
  - o à des formations d'adaptation nécessaires au développement rapide du numérique et à la sécurité des systèmes
  - o à de enjeux environnementaux
- Enfin, certains CQPI obsolètes au moment du dépôt de l'accord Pro-A ont été redéposés au RNCP lors de la refonte en domaines de compétences et sont soit déjà enregistrés, soit en cours d'enregistrement (ce qui n'empêche plus dorénavant dans ce dernier cas, de pouvoir les intégrer à un accord Pro-A, la DGEFP ayant modifié sa doctrine sur le sujet) ont été ajoutés. C'est notamment le cas du CQP Opérateur(trice) en Maintenance Industrielle et du CQP Technicien de la Qualité qui figuraient sur les listes de notre secteur antérieures à la réforme de la formation.

### **Article 1 – Champ d’application**

Le présent avenant s’applique en France à l'ensemble des industries du secteur des cuirs et peaux.

En application de l’article L. 2261-23-1 du code du travail, les partenaires sociaux précisent que le présent accord s’applique de façon identique à toutes les entreprises comprises dans son champ d’application quel que soit leur effectif. De ce fait, il ne justifie pas de prévoir des stipulations spécifiques pour les entreprises de moins de 50 salariés.

Il est précisé que l'objet du présent accord a pris en compte l'objectif d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

### **Article 2 - Modalités**

Il n’est pas autrement dérogé aux dispositions de l’avenant du 27 mai 2020.

Les dispositions de l’article 5 notamment, relatives aux enjeux face aux mutations de l’activité et aux risques de l’obsolescence des compétences conservent toute leur acuité.

### **Article 3 – Durée, dépôt et extension**

Le présent avenant est conclu pour une durée indéterminée.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, le présent avenant fera l'objet des formalités de notification, de dépôt et d'extension, auprès des organisations représentatives, des services du ministre chargé du travail et du secrétariat-greffe du conseil de prud'hommes.

Fait à Paris, le 16 novembre 2022

Pour la Fédération Française de la  
Tannerie Mégisserie  
122 rue de Provence, 75008 Paris

Pour la Fédération CFDT Services  
Tour Essor  
14 rue Scandicci, 93508 Pantin

Pour la Fédération CFE-CGC Agro  
71 rue du Rocher, 75008 Paris

Pour la Fédération CFTC - CMTE  
171 avenue Jean Jaurès  
75019 Paris

Pour la Fédération CGT (THCB)  
263 rue de Paris (case 415)  
93514 Montreuil cedex

60 rue Vergniaud, 75013 Paris

Pour FO - Fédération de la chimie

## **ANNEXE 2 BIS**

Liste des certifications du secteur Industrie des Cuirs et Peaux IDCC N° 207  
Annule et remplace l'Annexe 2 de l'accord du 27 mai 2020  
*\*certifications étendues par arrêté du 6 novembre 2020*

### 1/ Formations Cœur de Métier et métiers stratégiques

CQPI Agent logistique\*

CQPI Conducteur d'équipements industriels\*

CQP Coordinateur d'Equipe\*

CQP Opérateur qualité\*

CQP Agent (e) de production en tannerie-mégisserie spécialisé(e) Corroyage ou Finissage\*

Diplôme ingénieur (spécialité tannerie, mégisserie, chaussure, maroquinerie) \*

Titre professionnel Agent magasinier : Fiche N° 1852 RNCP Code NSF : 311t\*

BTS Négociation relation client\*

BTS Management des équipes commerciales\*

Titre professionnel Technicien(ne) supérieur(e) en automatique et informatique industrielle – RNCP 1876\*

Titre professionnel Technicien supérieur méthodes produit process – RNCP 34149\*

CQP Opérateur/trice en maintenance industrielle – RNCP 36376

CQP Technicien de la qualité – RNCP 34177

CPQ Animateur d'équipe (en cours de dépôt)

Titre professionnel Conducteur d'installations et de machines automatisées – RNCP 184 – TP 00212 – code NFS 200 u

Titre professionnel Préparateur de commandes en entrepôt– code NSF : 311u – RNCP 34860

Certificat de Compétences en Entreprise (CCE) « Manager un projet » - RNCP 5367

### 2/ Favoriser la transmission et la préservation des savoir-faire

CQP Expert métier en sauvegarde de savoir\*

CQP Expert métier en transmission de savoir-faire\*

CQP Formateur interne en entreprise\*

CQP Tuteur en entreprise\*

### 3/ Compétences nécessaires à l'exercice des métiers en tension

CQP Agent(e) de production en tannerie-mégisserie spécialisé(e) Corroyage ou Finissage\*

Titre professionnel Agent de Fabrication Industrielle – Code NSF 251u\*

CQPI Technicien en maintenance industrielle\*

Titre professionnel Technicien de production industrielle RNCP 34146

Bac pro Maintenance des équipements industriels - RNCP P3632

Bac pro Maintenance des systèmes de productions connectés inscrit droit carif110281

#### 4/ Adaptation au développement rapide du numérique et aux enjeux de sécurité des systèmes

TOSA WORD RS 5784

TOSA VBA RS 5792

TOSA Powerpoint RS 5786

TOSA Outlook RS 5786

TOSA Indesign RS 5793

TOSA Illustrations RS 5791

TOSA Digcomp RS 6062

TOSA Access RS 5754

TOSA Excel RS 5252

TOSA Photoshop RS 5787

Master mention informatique inscdroitcarif 105773

Master Management des systèmes d'information (fiche nationale) – RNCP 34044

#### 5/ Former les collaborateurs aux techniques RH et GESTION

Titre professionnel « Gestionnaire de paie »\*

BTS Assistant de gestion PME PMI\*

Diplôme de « Contrôleur de gestion » RNCP code NSF 314r\*

#### 6/ Répondre aux enjeux environnementaux

Titre professionnel Technicien(ne) en maintenance industrielle : code certifinfo N°25301 – Fiche n° 211 RNCP\*

DUT Chimie\*

Ingénieur diplômé de l'institut textile et chimique de Lyon\*

Licence professionnelle mention qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement - inscrit droit carif 103459

Manager des risques industriels - RNCP 16643

Master Qualité Hygiène Sécurité – inscrit de droitcarif 105901

#### 7/ Permettre à des personnes peu qualifiées de sécuriser leurs parcours professionnels ou de développer leur employabilité

Certification CléA\*

Certification CléA numérique\*